

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 625

présenté par

Mme Regol, Mme Chatelain, Mme Rousseau, Mme Taillé-Polian, M. Raux, M. Bayou et
Mme Arrighi

ARTICLE 26 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à l'augmentation des moyens mis pour lutter contre le parcours migratoire des personnes en situation d'exil. Les auteurs de cet amendement pensent qu'il faut, a contrario, renforcer les moyens mis dans les politiques d'inclusion.